

# L'échangeur

La lettre de l'Association du Camp de César

N° 13 septembre 2012

## Clap de fin pour la rocade sud



Le 12 juillet, les élus d'Angers Loire métropole ont voté contre le principe de la liaison sud. Plus de 50 ans après sa première évocation en... 1959 et près de 40 ans de présence dans les documents d'urbanisme. Après 7 mois de concertations et de réunions publiques avec habitants et associations, le couperet est tombé sur ce projet que tout condamnait. « Le réseau n'est pas saturé et nous ne savons pas si dans 20 ans il le sera », a reconnu Jean-Claude Antonini. Et d'admettre ce que chaque citoyen savait : « L'agglomération n'a plus de sous pour terminer le projet...

Le Président d'Angers Loire métropole a affirmé la nécessité d'une liaison sud. Mais en renvoyant la décision de faire ou ne pas faire à 2017 et en excluant l'utilisation des boulevards sud et une liaison sud Loire.

Pour l'instant, priorité à la seconde ligne de tramway et à la réalisation d'un petit barreau au nord des Ponts-de-Cé .

L'association du Camp de César estime qu'un pas décisif a été franchi. Elle ne peut que se féliciter de son obstination depuis sa création en 1993. Son intervention a été décisive dans les trois jugements de 1997 et 1998 annulant le SDAU (le SCOT de l'époque) de la région angevine. Sans ce contentieux mené avec ses partenaires de l'époque, une grande rocade sud, embranchée sur la rocade Est, traverserait la Maine jusqu'à un échangeur situé à Saint Jean-de-Linières. Une catastrophe pour l'environnement et l'économie.

Mais la vigilance reste de mise. Ce que la délibération du 12 juillet a fait, une autre délibération peut le défaire demain. L'association ne baisse pas la garde. Elle maintient le contentieux engagé auprès du Tribunal administratif de Nantes pour faire ôter toute référence à une liaison sud dans le SCOT du Pays d'Angers. Elle sera très attentive, et pour les mêmes raisons, au futur Plan Local d'Urbanisme communautaire **qui ne pourra pas reprendre le projet de liaison sud suite à la délibération du 12 juillet**. Et elle ne voit aucun intérêt à la réalisation d'un petit barreau sur le Chemin des Trois paroisses alors que l'origine et la destination des déplacements à l'intérieur et autour des Ponts-de-Cé ne sont pas connues.

Joseph Leroyer  
Président de l'association du Camp de César

# Ce que l'agglomération a décidé le 12 juillet

*"La liaison sud est nécessaire, mais ce n'est pas encore une urgence " : c'est en substance le constat dressé au terme d'une importante concertation lancée fin 2011, pour étudier la pertinence et les possibilités de tracé d'un bouclage de la ceinture de rocade autour d'Angers. Or, les études complémentaires menées dans ce cadre l'ont montré: hormis aux heures de pointe, le réseau routier actuel n'est pas saturé, du moins pas au point de construire une nouvelle infrastructure de grande envergure.*

*A l'appui de ces conclusions, le conseil d'Angers Loire Métropole, réuni jeudi 12 juillet, a acté plusieurs décisions.*

*Premièrement, le développement des transports en commun, et notamment d'une deuxième ligne de tramway, reste la priorité de la Métropole en matière de déplacements. Toutefois les effets de cette politique volontariste se feront sentir dans le temps et, s'agissant de la traversée des Ponts-de-Cé, une réponse est attendue rapidement pour faire face à l'engorgement constaté. Un "barreau routier" sera donc aménagé du carrefour Mignon à la route du Hutreau. Des améliorations seront aussi réalisées sur les infrastructures existantes, notamment les échangeurs de Sorges et de la Monnaie et sur l'échangeur de Saint-Serge, au nord d'Angers.*

*Deuxièmement, les élus sont bien conscients que malgré les efforts réalisés pour développer les transports en commun, le trafic automobile continuera vraisemblablement à augmenter ces prochaines années. En conséquence, et pour se donner la possibilité d'agir si la situation l'exige, les élus ont choisi de classer 500 hectares de plaine horticole à Sainte-Gemmes-sur-Loire pour y interdire toute construction, et confirmer dans le même temps leur vocation agricole et maraîchère. C'est dans ce faisceau que passerait la petite liaison Sud si elle était réalisée un jour.*

*La petite liaison Sud représente un tronçon de 7,5 km entre le pont de l'Atlantique et la rocade Est, via les Ponts-de-Cé et Sainte-Gemmes-sur-Loire. C'est ce tracé qui apparaît le plus adapté parmi les quatre étudiés. Angers Loire Métropole réétudiera la situation des déplacements tous les cinq ans.*

*Source : [www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr) rubrique Actu*

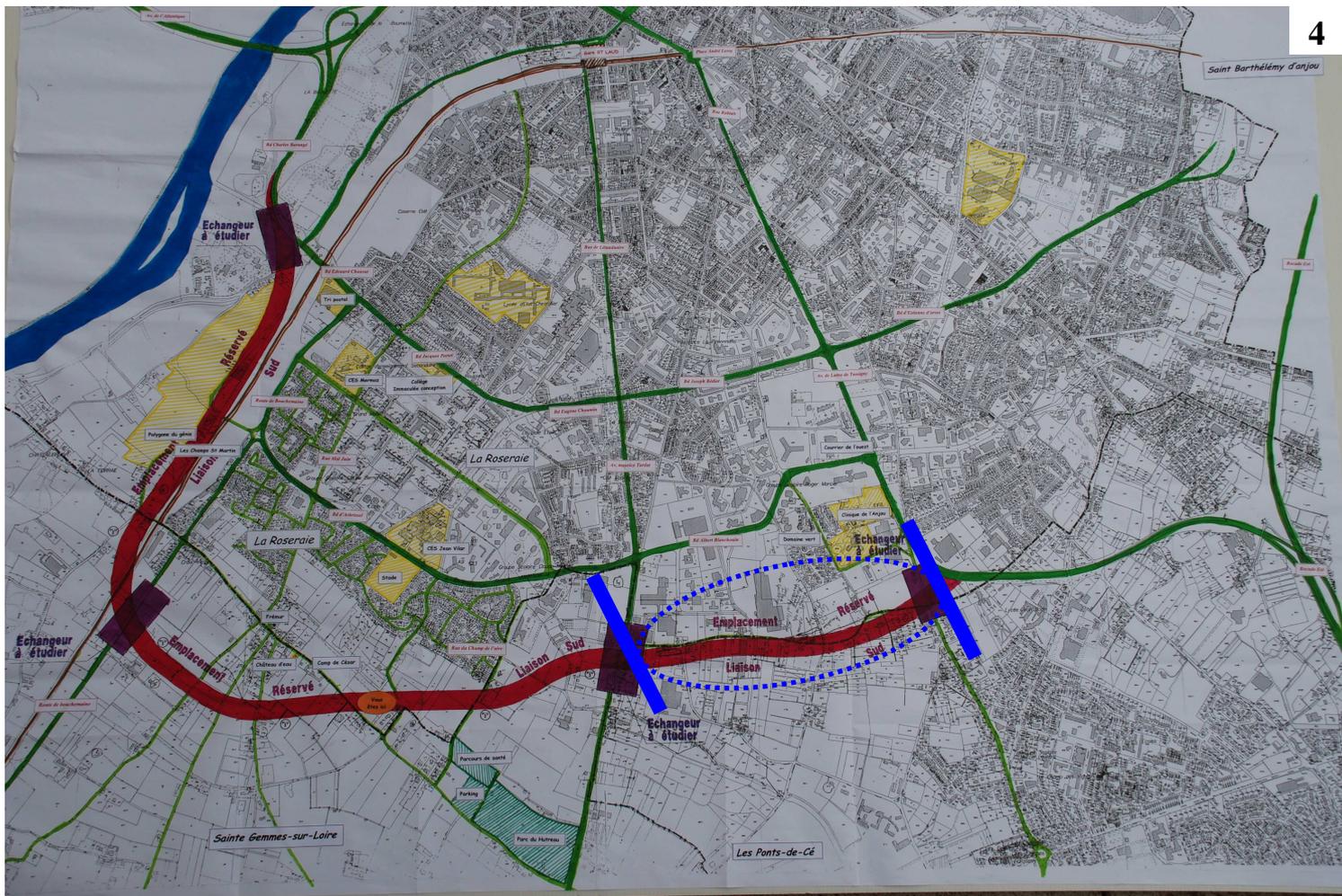
## Éléments de calendrier

- 2013 :** Mise à l'étude du barreau routier des Trois Paroisses.  
Réévaluation du Plan de Déplacements Urbains ? Le PDU a été approuvé par le conseil de communauté du 17 mars 2005. Il devait être au bout de 5 ans, soit en 2010.  
Plan Local d'Urbanisme communautaire : projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Arrêt de projet en octobre 2013
- 2014 :** Fin des études pour la seconde ligne de tramway d'Angers.  
Elections municipales  
Elections cantonales  
Plan Local d'Urbanisme communautaire : enquête publique.
- 2015 :** Plan Local d'Urbanisme communautaire : approbation
- 2017 :** Etude d'opportunité du projet de liaison sud dans le cadre du PDU
- 2017-2020 :** Réalisation d'un « barreau routier » sur le chemin des Trois Paroisses.
- 2020 :** Mise en service de la seconde ligne de tramway

## La nouvelle supercherie : un barreau au nord des Ponts-de-Cé

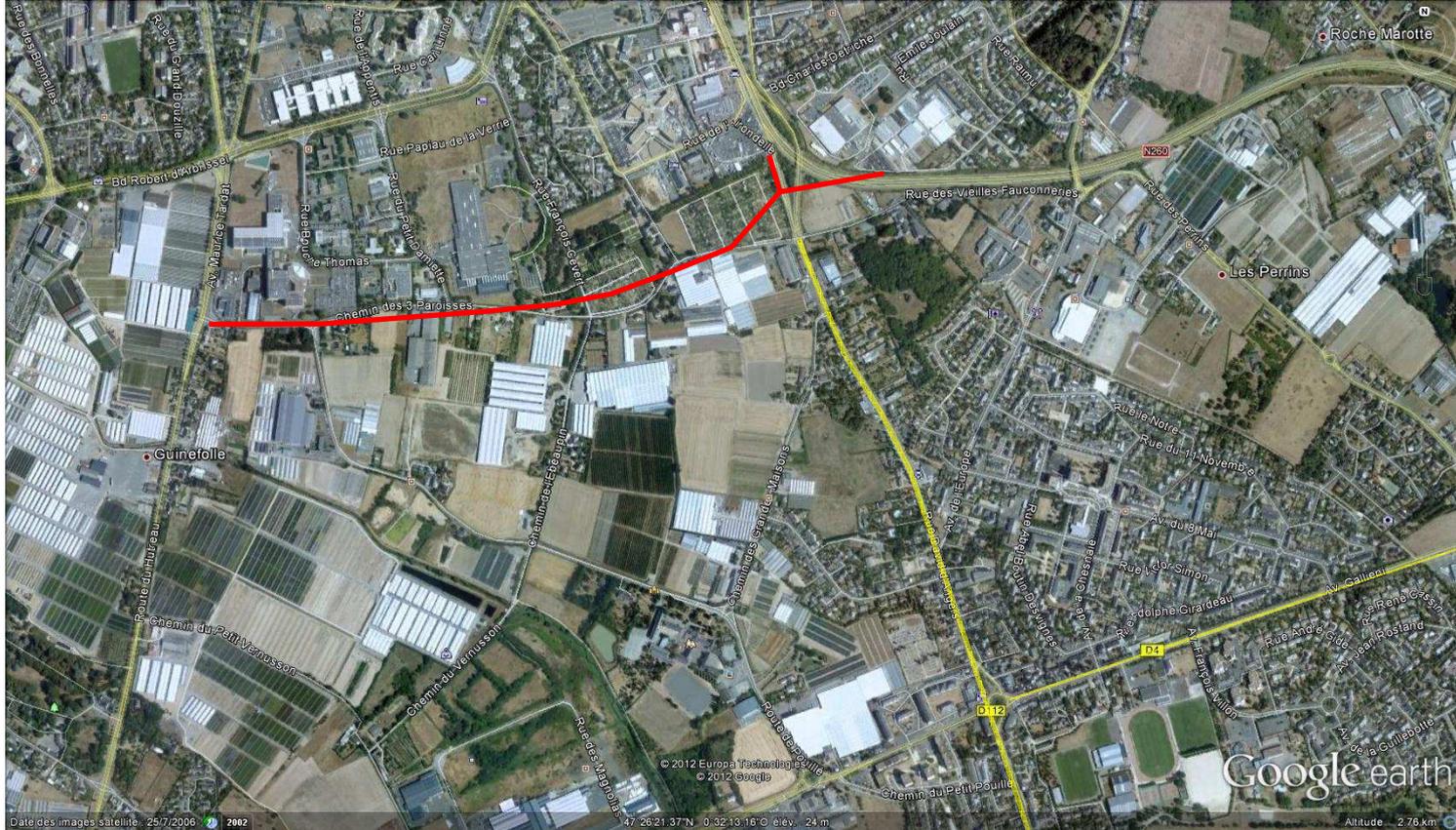
Suite à l'abandon du projet de liaison sud et à la volonté de créer un barreau au nord de la commune des Ponts-de-Cé en vue d'y soulager le trafic interne, l'**Association du Camp de César** :

- ⇒ Dénonce une fois de plus l'absence d'une concertation sérieuse,
- ⇒ **Demande qu'aucune décision d'infrastructure routière ne soit engagée avant la réalisation d'une enquête cordon : « origine-destination » sur Les Ponts-de-Cé et particulièrement Avenue Galliéni et Rue David d'Angers. Encore faut-il que l'enquête soit sérieuse.** Le 8 juin, Angers Loire métropole présentait une étude *prospective des déplacements sur le secteur sud-est*. Tandis que le nombre d'habitants pourrait s'accroître de 20% de 2010 à 2020 et de 29% de 2010 à 2040, les déplacements augmenteraient, pour les mêmes périodes, de +43% et +56 % ! Un zoom sur Les Ponts-de-Cé / Trélazé y annonce une croissance du trafic de 30% sauf sur les axes Pyramide / Jaurès et Parmentier / République où les bienfaits d'une liaison sud ferait curieusement baisser le chiffre à 20% ! Pourquoi seulement ici ? Quant aux *premiers résultats de l'enquête* « Déplacement Grand Territoire », ils laissent apparaître un écart de trafic de 15% inférieur à ceux du modèle.
- ⇒ **Considère qu'un projet de contournement des Ponts-de-Cé depuis la création de la bretelle à la Monnaie sur la rocade Est jusqu'à l'extrémité Ouest du chemin des Trois Paroisses face aux Ets Camus, constitue bien un début de réalisation de la liaison sud qui s'inscrit sans le dire dans un phasage de l'opération,**
- ⇒ Constate qu'en renvoyant la réalisation d'une éventuelle rocade sud à l'horizon 20-25 ans, les élus d'Angers prennent acte du fait qu'elle ne relève pas du SCOT récemment adopté, mais de celui qui lui succédera.
- ⇒ Demande la libération totale des emplacements réservés pour la petite rocade sur le PLU des Ponts-de Cé et le PLU Sud-Ouest (Sainte Gemmes-sur-Loire) pour permettre ainsi aux horticulteurs et maraîchers de ces communes de pouvoir continuer à se projeter dans l'avenir.
- ⇒ S'oppose à toute inscription d'emprises foncières destinées à la liaison sud dans tous les documents d'urbanisme qui relèvent du SCOT en cours,
- ⇒ Demande une mise en service rapide des différentes lignes de transports en commun y compris depuis Mûrs-Erigné pour soulager le trafic sur les Ponts-de-Cé,
- ⇒ Demande une meilleure signalétique permettant de mieux diriger les automobilistes. Exemple : sur la rocade est dans le sens Gatignoles / Cholet, ajouter « Trélazé » à chacun des panneaux indiquant la direction « Moulin-Marcille » à hauteur de la sortie vers l'avenue Galliéni aux Ponts-de-Cé.



**Projet d'emprise de la « Petite Liaison Sud » (anciennement « Rocade Sud », aujourd'hui abandonné).**

**Projet de barreau au Nord des Ponts-de-Cé sur le Chemin des Trois Paroisses.**



**Barreau au Nord des Ponts de Cé. Il emprunterait le tracé de la liaison sud** Tracé approximatif

**pour soulager le trafic du Bd Galliéni (D4) et de la Rue David d'Angers aux Ponts-de-Cé (D112) !!!!!**

## Les commentaires de l'Association du Camp de César

### Contentieux en cours contre le SCOT

L'association a engagé un contentieux contre le Syndicat Mixte du Pays Loire Angers auprès du Tribunal administratif de Nantes. Elle demande l'annulation de la délibération du 21 novembre 2011 par laquelle ce Syndicat a adopté le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Loire Angers. La requête de l'association peut se limiter à la suppression des dispositions liées à la réalisation d'une liaison sud. La réglementation des SCOT prévoit que les collectivités doivent s'engager à faire ce qu'elles y inscrivent. Elles n'ont pas la possibilité d'y inscrire tout et n'importe quoi "au cas où...", ce qui est le cas dorénavant pour la rocade sud.

L'association du Camp de César est confiante. En 1997, elle avait engagé une démarche analogue contre le Schéma Directeur de la Région Angevine incluant le projet de rocade Sud. **Le 8 juillet 1997**, le Tribunal Administratif de Nantes avait prononcé le sursis à exécution : une première en France pour un schéma d'urbanisme. Le 15 avril, la Cour administrative d'Appel de Nantes confirmait ce jugement. Le 5 mai, le Tribunal Administratif annulait la délibération adoptant le Schéma Directeur.

Récemment, le 19 avril 2012, la Cour administrative d'appel de Douai a confirmé l'annulation en 2010, par le tribunal administratif de Rouen, du SCOT Le Havre Pointe de Caux Estuaire à la demande de deux associations.

### Priorité aux transports en commun

Le développement des transports en commun et, au premier chef, la création d'une seconde ligne de tramway sont LA priorité de l'agglomération en matière de déplacements. Le projet est ambitieux. La ligne de tramway n°2 (de Belle-Beille à Monplaisir ?) ouvrirait dans 5 à 10 ans. Quatre lignes de bus à haut-niveau de service, assorties de la création d'une halte ferroviaire à Trélazé, sont prévues également. Le réseau de transport en commun pourrait bénéficier de quelques améliorations. La ligne n°1 du tramway (ou des lignes de bus) pourrait être prolongée pour desservir des secteurs forts générateurs de déplacements. Deux hypothèses sont déjà évoquées. La première consisterait en une longue prolongation sud vers Les Ponts-de-Cé. La seconde, plus rapide et donc plus attractive, serait une fourche, rejoignant la ligne A rue de Strasbourg pour aller vers le quartier Orgemont, le centre de formation des apprentis de la CCI, la Clinique de l'Anjou, voire le futur quartier des Hauts-de-Loire aux Ponts-de-Cé.

### Sanctuarisation de la zone horticole

Angers Loire Métropole n'engagera pas de nouvelle réflexion sur l'intérêt de la liaison sud avant 2017. Elle a décidé dans l'intervalle de maintenir la vocation économique des 500 ha de la plaine horticole de Sainte Gemmes-sur-Loire dans le Plan local d'urbanisme communautaire. Elle demandera la création d'une zone spécifique Aj à vocation horticole et maraîchère. Les nouvelles constructions à usage d'habitat et d'activités y seront interdites. La collectivité contrôlerait les mutations foncières et immobilières tout au long du tracé.

Il n'y aurait donc plus d'emplacement réservé pour la construction d'une liaison sud comme il en existe dans le PLU des Ponts-de-Cé et celui d'Angers Sud-Ouest (l'emplacement réservé qui figurait dans le PLU Angers Centre ayant disparu avec l'annulation de ce Plan local d'urbanisme en 2010). On peut se réjouir de la disparition d'un fuseau prévu pour une éventuelle liaison sud. On peut aussi considérer que les habitants et professionnels à l'intérieur d'un fuseau peuvent prendre des dispositions. Or, la « zone à risques » est étendue à l'ensemble du triangle horticole. Une véritable épée de Damoclès est suspendue au dessus de tous.

## Effet boomerang pour la voie sur berges

Christophe Béchu, le président du Conseil général de Maine-et-Loire, a rappelé aux élus de l'agglomération que l'avenir des voies sur berges était lié à celui de la liaison sud d'Angers. En 2006, le Conseil général et Angers Loire métropole avaient signé un accord sur la voirie qui reconnaissait la nécessité d'un « *anneau périphérique complet* », comprenant notamment la liaison sud. La RN 23, entre le pont de l'Atlantique et l'échangeur Saint-Serge, sera déclassée au profit de la Ville d'Angers dès la mise en service de la liaison sud d'Angers. En effet, la Ville d'Angers n'est pas propriétaire des voies sur berges... dont elle a pourtant lancé la réhabilitation en choisissant le projet de l'architecte... Et elle n'est pas prête de l'être, la liaison sud étant abandonnée au moins pour quelques années.

## Des hypothèses de trafic...trafiquées

Les partisans de la liaison sud se sont appuyés, entre autres, sur des chiffres, le plus souvent approximatifs, voire fantaisistes. Le bureau d'études Arcadis, au service d'Angers Loire métropole, avait retenu l'hypothèse d'une augmentation de 1,8% de la circulation routière jusqu'en 2020. Il affirmait que ce pourcentage était conforme aux évolutions évoquées dans le Plan de déplacements urbains. C'est faux. Le PDU avance une augmentation du trafic entre 2002 et 2015 inférieure à 1% par an malgré la croissance de la population et l'augmentation de la mobilité. Sur certains axes routiers au sud ouest d'Angers, les différences sont de 30% à 40% par rapport aux comptages annuels du Conseil Général. Prévoir une augmentation de 20% du trafic pour les 10 prochaines années est irréaliste. C'est plutôt une décélération qui est constatée depuis 10 ans, en France... comme à Angers. Entre 2001 et 2010, l'augmentation a été limitée à +5,3% sur les voiries urbaines. Les modèles de prévision ne prennent pas en compte l'augmentation du prix de l'énergie qui a un impact direct sur la circulation automobile.

### La poursuite de notre combat contre la rocade sud a un coût.

Pour être plus forts, soyons encore plus nombreux  
Si vous n'êtes pas adhérent et que vous souhaitez le devenir, faites-nous  
retour de ce bulletin d'adhésion dûment complété.

### Association du Camp de César

Chez Joseph LEROYER, Chemin de la Chauvelaie,  
49130 SAINTE GEMMES-SUR-LOIRE

Nom / Prénom :

.....

Adresse :

.....  
.....  
.....

Tel : ..... Mail : .....

Souhaite (ré)adhérer à l'Association du Camp de César.

Je joins le montant de ma cotisation pour l'année 2013 :

12 € par adhérent; 24 € pour un couple.

Cotisation de soutien à partir de 15 € par adhérent

Date : .... / ..... / .....

Signature :

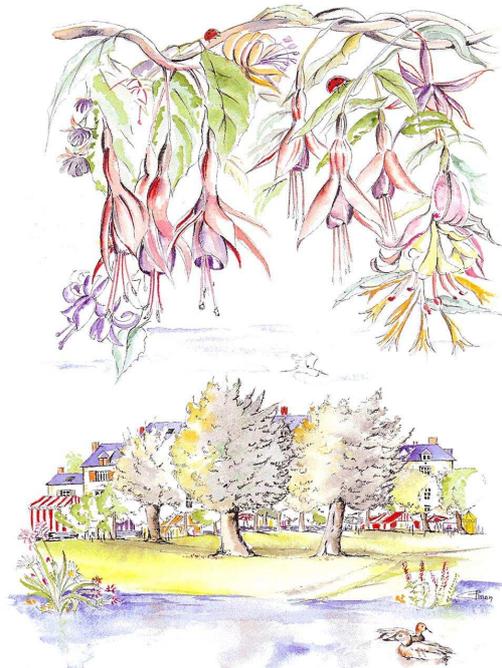
## Le Camp de César vous invite

SAINTE GEMMES - SUR - LOIRE



Dimanche 14 Octobre 2012

Commune du site maître



16<sup>èmes</sup> GEMMOISERIES

Organisées par l'Association du Camp de César

Le Jardin et son aménagement : Exposition - Vente

[www.campdecesar.org](http://www.campdecesar.org)

E-mail : [camp-de-cesar@orange.fr](mailto:camp-de-cesar@orange.fr) Tel : 06 83 82 86 81

ASSOCIATION DU CAMP DE CÉSAR  
pour la protection de l'environnement